Roxane Ecoffey

Membre du Conseil et membre du Bureau de la Fondation Lemania de Libre Passage



Dans le cadre de votre fonction, avez-vous déjà eu des contacts directs avec les autorités de surveillance?

Je n'hésite pas à contacter l'autorité de surveillance lorsque j'ai besoin d'obtenir un avis supplémentaire, comme par exemple sur un thème réglementaire. En outre, dans le cadre de la Direction de la Fondation Lemania de Libre Passage (FLLP), je prône systématiquement, au niveau du Bureau, un dialogue ouvert avec l'Autorité. Je suis par ailleurs persuadée que communiquer de façon proactive améliore le fonctionnement opérationnel des fondations du 2° pilier.

Est-ce que ces contacts étaient positifs ou négatifs?

Je parlerais plutôt d'un dialogue continu pour qualifier la relation que j'entretiens avec l'Autorité. Je dois souligner, dans ce contexte, le dynamisme et la réactivité des représentants de l'Autorité de Surveillance à Genève. Il s'agit d'une approche résolument collaborative, afin de trouver ensemble la meilleure façon de procéder, et plus particulièrement lors de la création d'une institution.

Quelles sont vos attentes fondamentales à l'égard des autorités de surveillance directes

Être membre de conseil de fondation représente une grande responsabilité, que cela soit envers les preneurs de prévoyance, mais également afin de garantir la pérennité du fonctionnement global de la fondation. Au-delà de la surveillance annuelle qui est un point de passage obligé pour chaque institution, j'attends de l'Autorité qu'elle soit un réel partenaire qui conseille les fondations pour lesquelles je m'engage.

Ces attentes sont-elles satisfaites?

A l'heure actuelle, j'estime que nous avons instauré une relation saine, qui se veut également rassurante vis-à-vis des décisions que le conseil prend. A l'avenir, l'enjeu principal se situera surtout, d'après-moi, au niveau de la réactivité que je soulignais précédemment, dans la mesure où celle-ci dépend largement de la qualité de notre interlocuteur au sein de l'Autorité.

Comment percevez-vous les activités de la Commission de Haute Surveillance (CHS)?

La Commission de Haute Surveillance (CHS) a de lourdes tâches et une grande influence au niveau du fonctionnement des institutions de prévoyance. Garder une proximité avec la réalité des caisses de pension est primordiale et sans doute une tâche parfois complexe pour la CHS. A l'heure de l'inflation réglementaire que nous observons dans beaucoup de domaines, il faut espérer que la CHS saura conserver un subtil équilibre dans ses décisions relatives à la surveillance de nos institutions.

L'expert fait des recommandations, le conseil de fondation décide, l'audit examine et l'autorité de surveillance réagit si nécessaire – ces structures fonctionnent-elles de manière satisfaisante dans la pratique?

Chaque structure a un but bien défini qui permet au système du 2° pilier de fonctionner. Deux éléments doivent être pris en compte: La structure en tant que telle ainsi que le rôle qu'elle représente d'une part, mais également les personnes de contact qui la composent d'autre part. Il est important de trouver les bons partenaires pour chacun de ces points. Le conseil de fondation, garant de la bonne marche de son institution de prévoyance, doit veiller à être bien accompagné dans ses prises de décisions et entouré de personnes de confiance. I